



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Ministre*

Paris, le **27 AVR. 2020**

Madame la Première présidente,

Par référé en date du 17 janvier 2020, vous avez souhaité recueillir les observations qu'appelait, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les travaux que vous avez conduits au sein de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH).

Avant toute chose, je souhaite vous prier de bien vouloir excuser mon département ministériel du retard avec lequel vous parvient cette réponse. Celui-ci est imputable aux circonstances exceptionnelles que nous traversons.

Je tiens à cette occasion à remercier la Cour du travail très important qu'elle a conduit autour de la FMSH, qui éclaire l'Etat dans la conduite des politiques publiques correspondantes et qu'il prendra naturellement en compte.

Comme le souligne la Cour, la FMSH est d'abord l'héritière d'une histoire remarquable, qui l'a conduit à jouer, tout au long des décennies écoulées, un rôle de premier plan dans l'évolution des sciences humaines et sociales en France, qui a longtemps tenu au positionnement singulier qui est le sien, situé hors des cadres académiques et administratifs usuels.

A l'heure de l'essor du Campus Condorcet, lieu de réunion d'une part très significative de la recherche dans ce domaine en Ile-de-France, j'estime, tout comme la Cour, que la pertinence de ce positionnement mérite d'être très clairement interrogée.

Cette nécessaire évolution ne traduit aucun jugement de valeur sur la qualité scientifique des actions conduites par la FMSH : celle-ci est largement reconnue par les communautés concernées, en France comme à l'étranger.

Pour autant, une situation dans laquelle le Campus Condorcet ne pourrait pas, dans les mois et les années qui viennent, s'appuyer fortement et systématiquement sur la FMSH pour mettre en œuvre les grands équipements et les grands projets scientifiques structurants qui voient le jour ne serait à l'évidence pas satisfaisante.

.../...

Madame Sophie MOATI  
Première présidente  
Cour des comptes  
13 Rue Cambon  
75001 Paris

Tout comme la Cour, le moment me paraît donc venu d'engager une évolution significative du fonctionnement et du positionnement de la FMSH. L'Etat, financeur quasi exclusif de la Fondation, appuiera cette démarche, qui lui paraît un préalable naturel à l'établissement d'un nouveau conventionnement.

Afin de lever toute ambiguïté, il me paraît nécessaire de préciser que cela ne signifie en aucun cas que l'Etat entend soutenir une démarche de dissolution de la FMSH, comme l'envisageait la Cour. Aux yeux de l'Etat, la FMSH a encore clairement un rôle à jouer, en appuyant résolument les actions du Campus Condorcet, qui doit pouvoir compter sur elle pour mener à bien sa mission.

La Cour relève à juste titre que l'Etat n'a, jusqu'alors, pas fait clairement connaître les attentes légitimes qui sont les siennes à la FMSH.

C'est pourquoi à l'issue d'une série d'échanges avec les acteurs concernés, engagés au cours des derniers mois, l'Etat estime que les principes suivants pourraient avoir vocation à être adoptés, dans le respect des compétences des organes compétents de la fondation :

- afin d'asseoir sur des bases nouvelles la relation entre la FMSH et l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels figure l'Etat, une réforme statutaire a vocation à être engagée dans les meilleurs délais. Elle devra permettre la représentation du ministère principal financeur de la Fondation au sein des organes adaptés de la gouvernance. Cette réforme a vocation à être conduite d'ici la fin de l'année et conduira tout naturellement au renouvellement des organes. Il y aurait du sens, à mes yeux, qu'elle soit préparée par une personnalité indépendante qui pourrait, à cet effet, devenir membre du directoire élu et être chargée des relations avec l'Etat et de la réforme statutaire ;

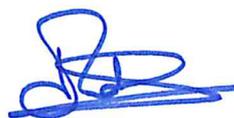
- en plein accord avec la FMSH, les relations entre le Campus Condorcet et la fondation ont vocation à être encore renforcées, afin en particulier de garantir que le Campus disposera, à l'horizon de la rentrée prochaine, de l'ensemble des moyens nécessaires à son bon fonctionnement, avec une attention particulière accordée au Grand équipement documentaire. Une feuille de route précise pourrait être utile à cet effet. Par ailleurs, des personnels ont exprimé le souhait de pouvoir s'engager pleinement dans ce projet : aux yeux de l'Etat, ils ont naturellement vocation à pouvoir le faire, y compris, si c'est leur souhait, en rejoignant le Campus ;

- dans le contexte des tensions qui ont pu entourer la FMSH, l'Etat soutiendra les démarches qui sont de nature à favoriser l'apaisement et à permettre à la fondation de s'engager dans une évolution nécessaire, respectueuse de son histoire et du travail considérable accompli au cours des dernières années et pleinement consciente des nouveaux enjeux ;

- à l'issue de cette démarche et dans le dialogue, l'Etat souhaite qu'un nouveau cadre de conventionnement puisse venir clarifier les attentes respectives des pouvoirs publics et de la FMSH, définir les modalités de participation de la fondation aux politiques scientifiques et organiser leur financement.

Il sera ainsi possible de garantir la pérennité de la fondation sur des bases renouvelées et clarifiées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Première présidente, l'expression de ma profonde considération.



Frédérique VIDAL